



Rando Val de Garonne
Maison des Sports
48 Avenue Général Leclerc
47200 Marmande
Tel : 06 37 13 05 28
presidence@randovaldegaronne.fr

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport et Evénement
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX 9
Tél. : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel 33(0)1 70 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1

NOTICE D'INFORMATION

MARMANDE le 06 Janvier 2026

**Séjour de 5 jours de randonnées du 28 septembre au 2 octobre 2026
(4 nuitées) à Laguiole (Aveyron)**

« Au portes de l'AUBRAC »

La sortie est ouverte aux adhérents actifs de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2025/2026 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2025/2026 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Au moment du départ les inscrits au séjour devront avant le 15 Septembre 2026 être à jour de leur inscription pour la saison 2026-2027 et devront avoir obtenu leur licence FFRP 2026-2027 avant le départ (faute de quoi l'accès au séjour leur sera refusé à leur frais).

Nombre de participants : **20 au minimum, 30 au maximum**

Dates : **du Lundi 28 septembre au Vendredi 2 octobre 2026**

Déplacements : **Covoiturage**

PROGRAMME :

Au préalable les inscrits formeront des équipes de covoiturage . Les participants, muni de leur pique-nique pour le lundi midi, sont attendus sur lieu de pique nique à Bozouls près de Rodez le lundi 28 Sept 2026 matin pour 12h.

Les randonnées prévues sur la journée, de l'ordre de 14 à 20 km, en 1 à 2 groupes selon le nombre et le profil des inscrits, permettront de découvrir :

- Les plateaux de l'Aubrac,
- Le centre de vacances Fleurs d'Aubrac à Laguiole

Fin de séjour à l'issue de la rando du dernier jour le **Vendredi 2 octobre 2026**, puis retour sur Marmande vers 20h00, en covoiturage.

HEBERGEMENT :

L'hébergement sera assuré en pension complète dans le centre de vacances Fleurs d'Aubrac à Laguiole: Selon disponibilité fonction de la priorité dans l'ordre de pré-inscription

- soit en chambre double avec un lit en 140 ou 2 lits simples pour les couples
- soit en chambre double avec 2 lits simples pour les binomes
- soit en chambre individuelle (maximum Q=2) moyennant un supplément de 90 € sur le séjour à préciser lors de la préinscription.

COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à 380 € par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double. Supplément pour chambre individuelle : 90,00 € pour le séjour.

. Ce prix comprend :

- Pension complète du dîner du 1er jour au panier repas du dernier jour.
- Drap et linge de maison fournis. Le ménage de fin de séjour.
- 1/4 de vin inclus pendant les dîners.
- L'accompagnement des randonnées par un animateur de l'Association.
- Les cotisations EIT & UEIT (auprès de la Fédération)
- La taxe de séjour

Ne sont pas compris :

- Les frais de transport et de covoiturage
- La fourniture du pique-nique du midi du premier jour.
- Les boissons.
- Les dépenses personnelles.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Les personnes seules intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 1^{er} février 2026 auprès des membres du Bureau ou de la trésorière en particulier. Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt

- de la fiche de pré-inscription accompagnée de 1 chèques de réservation de 130 € (ou 220 € en chambre individuelle) par participant.

Pour chaque catégorie : Couple, Binôme ou Individuel les préinscriptions seront classées par ordre d'arrivée complètes, ce classement définira la priorité de prise en compte, les suivants seront placés en liste d'attente. Rappel : le nombre de chambres individuelles est limité.

Les préinscriptions seront clôturées le 20 Février 2026 minuit dernier délai. Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au **27 février 2026**.

En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits retenus un Bulletin d'Inscription et la fiche Assurance. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du Bulletin sous **8 jours**. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de **130 € par personne en chambre double** à la préinscription.

Ou acompte de **220 € par personne en chambre individuelle** à la préinscription.

Date limite **20 Février 2026**.

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription définitive.

Paiement intermédiaire avant le **30 Juin 2026**

Solde du séjour à régler avant le **24 Aout 2026**

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de Rando Val de Garonne.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes max par véhicule. **A titre indicatif le coût du transport (essence + péage) est évalué à 120 € par véhicule (non inclus dans le coût du séjour) il sera à partager en supplément à part égale entre tous les occupants d'un même véhicule. Il est de la responsabilité du chauffeur de s'assurer que lui et son véhicule utilisé pour le covoiturage sont tous deux en conformité avec la réglementation en vigueur.**

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite entre le **20 Février 2026** et le **24 Aout 2026**: restitution des sommes versées avec une retenue de l'acompte pour frais de dossier.
- Annulation postérieure au **24 Aout 2026**: retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé. En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Une réunion d'information et de préparation sera programmée début Septembre 2026. A cette occasion, un dossier sera remis à chaque participant.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association : randovaldegaronne.fr projets de séjour.
--